

ADDENDUM 1

COMMENTAIRES DU CONSEIL SCIENTIFIQUE

(résultant de la ScC-SC8)

CONSERVER LES ÉCOSYSTÈMES DES MONTS SOUS-MARINS

UNEP/CMS/COP15/Doc.25.3.3

RECOMMANDATIONS POUR LA COP15

Le Conseil scientifique recommande d'adopter le projet de résolution et les décisions avec les modifications indiquées ci-dessous.

COMMENTAIRES GÉNÉRAUX SUR LE DOCUMENT

Le Comité de session a remercié les gouvernements de Monaco et du Panama d'avoir attiré l'attention sur ce sujet important. Il a jugé excellents tant les informations générales fournies dans le document et le document d'information connexe que le projet de résolution et les projets de décision, n'émettant que quelques suggestions mineures sur le texte, comme indiqué ci-dessous.

Il a été noté que la priorité accordée à la conservation des habitats des monts sous-marins était justifiée compte tenu de leur importance capitale pour de nombreuses espèces marines migratrices et de l'impact relativement plus important de la pêche dans ces zones de rassemblement. Cela était également conforme à d'autres résolutions axées sur des habitats importants, telles que celle sur les herbiers marins.

Il a été noté que la résolution proposée s'aligne sur les recommandations de l'UICN et sur la résolution récemment adoptée par l'UICN sur les monts sous-marins, qui appelle à leur protection. L'UICN a confirmé qu'elle était prête à apporter son soutien aux Parties pour la mise en œuvre de cette résolution.

COMMENTAIRES SUR DES SECTIONS SPÉCIFIQUES / Y COMPRIS D'ÉVENTUELLES PROPOSITIONS DE RÉVISION DU TEXTE

Les modifications suivantes sont proposées dans les paragraphes du préambule (PP) du projet de résolution :

- PP2 : Citer directement les dispositions de la Convention, au lieu de les paraphraser
- PP10 : Reformuler afin de préciser que les cibles3 et 4 du KMGBF ne sont pas en soi plus prioritaires que les autres cibles, mais qu'ils sont les plus pertinents dans le contexte de cette résolution

Les amendements suivants sont proposés dans les paragraphes) du projet de résolution :

1. *Encourage* les Parties à reconnaître l'importance des écosystèmes des monts sous-marins en tant qu'habitats essentiels et repères pour la navigation des espèces marines migratrices, notamment celles inscrites aux Annexes I et II de la Convention, telles que les baleines, les dauphins, les requins ~~et~~ les tortues et les oiseaux de mer, et à reconnaître leur valeur pour les peuples autochtones et les détenteurs de savoirs traditionnels ;

5. *Invite* les Parties à s'engager activement, le cas échéant, auprès des peuples autochtones, des détenteurs de savoirs traditionnels, des scientifiques, de la société civile et de l'industrie afin d'accroître la sensibilisation du public à l'importance des écosystèmes des monts sous-marins pour la santé des populations d'espèces migratrices et de renforcer la compréhension de celle-ci ;

Les modifications suivantes sont proposées au projet de décision 15.CC :

- a) collaborer avec des experts internationaux afin de recenser ~~et de protéger~~ les écosystèmes essentiels des monts sous-marins pour protéger, ~~en veillant à ce que~~ les connexions écologiques entre ces écosystèmes et les espèces migratrices ~~soient maintenues et protégées~~ ;
- b) faire rapport à la ~~9~~10e réunion du comité de session du Conseil scientifique sur les progrès réalisés dans la mise en œuvre de cette décision ~~;~~et
- c) examiner toutes les lignes directrices et tous les outils de gestion pour la conservation, la gestion durable et la recherche sur les écosystèmes des monts sous-marins élaborés conformément à la décision 15.DD.